

Qui doit recevoir le vaccin contre la rougeole?

NOURRISSONS 6 à 11 mois

Le vaccin n'est pas requis

- Une dose de vaccin ROR (rougeole, oreillons et rubéole) peut être administrée si le nourrisson se rend dans une zone considérée à haut risque.
- L'enfant devra tout de même recevoir les deux doses systématiques lorsqu'il aura atteint l'âge 12 mois.

ENFANTS 1 à 3 ans

Première dose systématique :

Les enfants reçoivent une dose du vaccin ROR* à l'âge de 12 mois.

- Il est recommandé d'administrer la seconde dose aux enfants qui voyagent dans des zones à haut risque, même s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de 4 ans.

ENFANTS 4 ans et plus

Deuxième dose systématique :

Les enfants reçoivent une deuxième dose du vaccin RORV** (rougeole, oreillons, rubéole et varicelle) lorsqu'ils ont entre 4 et 6 ans.

ADULTES Nés en 1970 ou après

Ils devraient **avoir été vaccinés pendant l'enfance.**

S'ils ne sont pas sûrs de leurs antécédents de vaccination, il leur est recommandé de recevoir une dose de vaccin ROR*. Ils peuvent être admissibles à recevoir une seconde dose ***

ADULTES Nés avant 1970

Immunité naturelle :

On présume que les personnes nées avant 1970 ont acquis une immunité en raison d'une infection antérieure.

- Ils pourraient être admissibles à recevoir une dose s'ils voyagent dans une zone à haut risque.

* ROR : vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

** RORV : vaccin contre la rougeole, les oreillons, la rubéole et la varicelle.

*** Pour de plus amples renseignements, y compris les critères d'admissibilité, veuillez consulter notre site Web :

SantePubliqueOttawa.ca/Rougeole